

DEMANDE D'ATTRIBUTION

Allocation familiale pour le maintien d'un parent âgé à domicile

Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives dans l'un des Centres d'action sociale Ville de Paris.

Je suis informé.e que toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code

pénd	al.
N° de Foyer	
	Je soussigné (e) :
Nom naissance	
Nom d'usage	
Prénom(s)	
Né(e) le	//
Lieu de naissance	Ville: Pays:
Nationalité	☐ Française ☐ Union Européenne
	☐ Autres, précisez la date de fin de validité de votre titre de séjour/_//
	Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :
N° et nom de rue	
Compléments d'adresse : bâtiment, entrée,	Code postal
escalier, N $^{\circ}$ de boîte aux lettres ou d'appartement	
Téléphone	Fixe / / / Portable / / / /
Adresse électronique	
	catifs nécessaires à l'étude de ma demande par le CASVP à compter défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de toujours obtenir la prestation.
Mes données personnelles : utilisation et pro	tection

- pour permettre l'instruction de ma demande, mes données seront utilisées et exploitées dans un fichier du système d'information du Centre d'action sociale et je l'accepte,
- je peux exercer mes droits d'accès et de rectification de ces données auprès du Centre d'action sociale. Une notice d'information complète de mes droits, des caractéristiques du fichier et de sa politique de confidentialité est mise à ma disposition dans ses services et sur https://www.paris.fr/casvp.

Je déclare sur l'honneur	l'exactitude d	es renseignements i	fournis sur ce	formulaire et	des c	documents :	joints.	Je m'engage à
signaler immédiatement	au Centre d'A	ction Sociale tout c	hangement in	tervenant dar	ns ma	situation.		

Paris, le//	votre signature ou celle de votre representant
☐ Personne concernée	☐ représentant (précisez ces noms, prénom et adresse)



[] Justificatifs récents de toutes ses ressources [] Attestation de domicile établie sur l'honneur

Allocation Familiale Maintien à Domicile Parent Âgé

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :
[] Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport
Pour les autres nationalités :
[] Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité
Pour attester de votre présence à Paris :
[] 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de
présence à Paris au cours des 5 dernières années)
[] Attestation de mutation professionnelle imposée par l'employeur pour les familles avec enfant et quittance(s)
de loyer ou relevé(s) de charges de copropriété ET facture(s) d'électricité et/ou de gaz ou de téléphone (pour le
mois d'installation et pour chaque année) pour justifier de un an de présence à Paris
Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :
[] 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
[] 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
[] Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence
(certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel)
Pour le versement de l'aide :
[] Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (original)
[] Autorisation de versement de l'aide à un tiers et un relevé d'identité bancaire à son nom (original)
Selon votre situation:
[] Livret de famille tenu à jour
Vos ressources :
[] Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour chaque membre du couple en cas de vie
maritale
En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non
imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et
autres
Pour le parent âgé :
[] Documents d'état civil attestant du lien de parenté de la personne âgée avec le demandeur
[] Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu



Allocation pour le maintien à domicile d'un parent âgé

Les bénéficiaires

Les familles qui hébergent chez elles un ou plusieurs membres de leur famille, âgés de plus de 75 ans.

Critères d'attribution de l'aide

 Habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années précédant la date de la demande, vous pouvez donc avoir habité Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande).

En cas de mutation professionnelle imposée par l'employeur, le délai de résidence à Paris peut être réduit à 1 an.

- Présenter un lien de parenté jusqu'au 4ème degré avec le parent âgé.
- Avoir un impôt sur le revenu soumis au barème de l'administration fiscale (ligne 14) inférieur ou égal à 2 130 euros.
- De plus le parent âgé doit disposer de ressources mensuelles inférieures ou égales à 1 525 euros.
- Justifier de la régularité du séjour en France

Nature de l'Aide

Le montant de l'allocation qui vous est versée est de 153 euros par mois.

Votre parent âgé doit effectivement vivre avec vous.

Comment faire pour en bénéficier ?

Compléter le formulaire de demande et adresser le sans tarder ou déposer ce dernier dans l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris. **ATTENTION**: La date de réception du formulaire de demande par le Centre d'Action Sociale Ville de Paris détermine la date d'ouverture de vos droits à la prestation. Vous disposez de deux mois maximum, à compter de la réception de votre demande par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, pour fournir l'ensemble des pièces justificatives.

L'aide vous est attribuée après vérification de la conformité de l'ensemble de ces pièces par le Centre d'Action Sociale Ville de Paris de votre arrondissement.

Durée de validité de la prestation

L'Allocation Familiale pour le Maintien à Domicile d'un Parent Âgé est accordée pour un an à compter du premier jour du mois correspondant à la date de réception du formulaire de demande par le Centre d'Action Sociale Ville de Paris de votre arrondissement.

Renouvellement de la prestation

Pour le renouvellement de l'Allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé, vous devez remplir à nouveau un formulaire de demande et fournir les pièces justificatives afférentes.

Pour les formalités et pour toute information, adressez-vous à l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris.